

**État de la rémunération conformément  
à la loi sur la divulgation de la  
rémunération dans le secteur public**

**Conseil scolaire acadien provincial**

31 mars 2023

## Contenu

|                                                                                                                                | <b>Page</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                                                              | 1-2         |
| État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public                     | 3           |
| Notes relatives à l'état de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public | 4           |

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

## Opinion

Nous avons effectué l'audit de la cédule des salaires et des dépenses des membres et employées (« la cédule ») du Conseil scolaire acadien provincial comme requis sous « Public Sector Compensation Disclosure Act » au 31 mars 2023.

À notre avis, la cédule ci-joint donne, dans tous leur aspect significatif, une image fidèle des salaires et des dépenses des membres et employées du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2023 selon « Public Sector Compensation Disclosure Act » visé si dessus.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la cédule » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de la cédule au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de la cédule

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de la cédule aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de la cédule exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de la cédule, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la cédule

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que la cédule pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de la cédule prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que la cédule comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans la cédule au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de la cédule, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si la cédule représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada  
le 24 juin 2023

*White Perkins Associates*

Comptables professionnels agréés

## Conseil scolaire acadien provincial

### État de la rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2023

La rémunération comprend les paiements réellement versés par le CSAP à une personne au cours de l'exercice.

#### Membres et employé(e)s du conseil

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les membres et employé(e)s du conseil suivants ont reçu une rémunération de 100 000 \$ ou plus:

| Dernier nom       | Premier nom | Rémunération<br>total (\$) | Dernier nom       | Premier nom  | Rémunération<br>total (\$) |
|-------------------|-------------|----------------------------|-------------------|--------------|----------------------------|
| Arsenault         | Joël        | 121,333                    | Guilbeault        | Edith        | 102,338                    |
| Arsenault Battikh | Jolaine     | 109,231                    | Laflamme          | Marie-Andrée | 103,320                    |
| Bertrand          | Stéphane    | 138,205                    | Larivière-Jenkins | Susan        | 102,468                    |
| Boudreau          | Armél       | 101,503                    | Larose            | Simon        | 103,145                    |
| Bourgeois         | Roy         | 116,523                    | Latour            | Virginie     | 102,896                    |
| Bourque-Wells     | Cheryl      | 107,213                    | LeBlanc           | Cody         | 100,438                    |
| Brown             | Timothy     | 119,195                    | LeBlanc           | Jenny        | 101,503                    |
| Camus             | Cyril       | 116,523                    | LeBlanc           | Nadine       | 106,775                    |
| Chiasson          | Ann         | 106,378                    | LeBlanc           | Nicole L     | 113,881                    |
| Collette          | Michel      | 157,313                    | LeBlanc           | Nicole A     | 109,263                    |
| Comeau            | Adrien      | 102,303                    | Leblanc-Delaney   | Monique      | 106,543                    |
| Comeau            | Christine   | 102,225                    | LeGresley         | Sonya        | 101,839                    |
| Comeau            | Ian         | 101,903                    | Levesque          | Ingrid       | 111,196                    |
| Comeau            | Lianne      | 102,377                    | Lévesque          | Annick       | 102,777                    |
| Comeau            | Lori Ann    | 120,250                    | Luttmer           | Krista       | 123,013                    |
| Comeau            | Nathalie    | 101,503                    | MacKinnon         | Sheralynne   | 114,732                    |
| Comeau            | Stéphanie   | 102,419                    | Marr              | Angèle       | 106,832                    |
| Comeau            | Tanya       | 117,920                    | Merry-Aucoin      | Shelley      | 103,002                    |
| Conway            | Mary Jo     | 123,552                    | Milliard          | Collette     | 115,341                    |
| Costello          | Nathalie    | 108,715                    | Morin             | Claire       | 102,377                    |
| Craig             | Stephanie   | 102,564                    | Morneau           | Eric         | 118,831                    |
| Cunningham        | Benjamin    | 101,397                    | Pedneault         | Sophie       | 118,720                    |
| d'Entremont       | Claudette   | 102,416                    | Poirier           | Marc         | 119,548                    |
| d'Entremont       | Renaud      | 103,091                    | Poirier           | Ryan         | 106,736                    |
| Dery              | Malou       | 117,349                    | Rouleau           | François     | 137,468                    |
| Deschamps         | Martin      | 101,927                    | Saldana Taboada   | Jorge Luis   | 101,503                    |
| Despres           | Ginette     | 103,401                    | Samson Haley      | Chantal      | 106,754                    |
| Deveau            | Jean-Luc    | 101,503                    | Samson-Savoury    | Nicole       | 117,330                    |
| Deveau            | Marc        | 117,623                    | Saulnier          | Bryan        | 110,525                    |
| Doucet            | Dianne      | 102,377                    | Saulnier          | Janine       | 139,580                    |
| Doucet            | Stéphane    | 101,154                    | St.Jarre          | Lisa         | 111,196                    |
| Émond             | Marc        | 113,743                    | Streach           | Judy         | 100,923                    |
| Gallant           | Jessica     | 104,138                    | Surette           | Brent        | 126,973                    |
| Gallant           | Kevin       | 108,148                    | Surette           | Simon        | 105,419                    |
| Gascon            | Isabelle    | 114,569                    | Tagliapietra      | Véronique    | 101,503                    |
| Gaudet            | René        | 101,356                    | Therriault        | Lynne        | 119,719                    |
| Godbold           | Alex        | 100,431                    | Therrien          | Eric         | 105,587                    |
|                   |             |                            | Thibeau           | Jerry        | 138,822                    |

La rémunération totales pour tout membres et employé(e)s du CSAP est 69 799 740\$ et les dépenses totales 1 525 347\$. 3

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives à l'état de rémunération conformément à la loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public

Le 31 mars 2023

---

### Base de l'état

L'article 3 de la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public de la Nouvelle-Écosse impose aux organismes du secteur public de divulguer publiquement le montant de rémunération qu'il verse ou fournit, directement ou indirectement, à une personne au cours de l'exercice financier, si le montant est cent mille dollars ou plus, y compris la rémunération versée à chacun des membres du conseil d'administration, des dirigeants, des employés, des sous-traitants et des consultants de son conseil.

Cet état a été préparée par le Conseil scolaire acadien provincial, un organisme du secteur public, tenu de communiquer des informations sur la rémunération conformément à la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public (la Loi) de la Nouvelle-Écosse.

La direction du Conseil scolaire acadien provincial est responsable de la préparation de cet état conformément à la loi.

L'article 4 de la Loi exige que les informations figurant dans l'état soient publiées dans le corps des états financiers vérifiés du Conseil scolaire acadien provincial ou dans un état préparé aux fins de la Loi et certifié conforme par ses vérificateurs.

### Rémunération

L'article 2 b) de la Loi définit la rémunération comme étant le montant total ou la valeur totale de tous les salaires, paiements, indemnités, primes, commissions et avantages en espèces ou non, autre que pension, en vertu d'un arrangement, y compris un contrat de travail, et comprend, sans limiter la généralité de ce qui précède:

- (i) tous les paiements d'heures supplémentaires, de retraites ou d'indemnités de départ, de paiements forfaitaires et de paiements de congés annuels
- (ii) la valeur des emprunts ou des obligations d'emprunt éteints et des avantages d'intérêts d'emprunt à intérêts imputés
- (iii) revenus et paiements du plan d'intéressement à long terme
- (iv) la valeur de l'avantage tiré des véhicules ou des indemnités relatives aux véhicules
- (v) la valeur de l'avantage tiré du logement fourni ou de toute subvention relative au logement
- (vi) paiements effectués pour des avantages exceptionnels non fournis à la majorité des employés
- (vii) les paiements pour les adhésions à des clubs ou organisations de loisirs, et
- (viii) la valeur de tout autre paiement ou avantage prévu par les règlements.